

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le Mercredi 25 Mai 2022 a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,400 Dinar par action
- 2- Proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire l'augmentation du capital d'un montant de 6 039 150 dinars par incorporation :
 - ✓ Des réserves spéciales d'investissement qui ont été constituées en vertu des dispositions de l'article 24 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2019 d'un montant de 6 022 034,067 Dinars
 - ✓ D'une partie des primes d'émissions d'un montant 17 115,933 Dinars

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) chacune seront réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour onze (11) actions anciennes. Le capital social passe de 33 215 325 Dinars à 39 254 475 Dinars.

La jouissance des actions nouvelles est fixée à partir du 1^{er} Janvier 2023.

- 3- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 22 Juin 2022 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 10heures.
- 4- Convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le mercredi 22 Juin 2022 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 11heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.